

## Communiqué de presse

Paris, le 7 mars 2023

## Soutien à notre camarade Hélène Careil, rassemblement devant le tribunal administratif de Montreuil jeudi 9 mars à 11h30

Notre camarade Hélène Careil, professeure des écoles à l'école Marie Curie de Bobigny, militante pédagogique à l'ICEM-pédagogie Freinet et militante syndicale à SUD éducation, a reçu le 4 février 2021 de la part du directeur académique de Seine-Saint-Denis "la notification de mutation dans l'intérêt du service".

Malgré la forte mobilisation et le soutien de l'intersyndicale SUD-CGT-CNT-FO avec l'ICEM-pédagogie Freinet, la décision a été exécutée peu après.

Cette décision avait constitué une entrave à la liberté pédagogique par la remise en cause du projet d'école construit depuis plusieurs années autour de la pédagogie Freinet. Elle avait constitué également un cas majeur de répression anti-syndicale, contre une militante SUD éducation bien identifiée.

Hélène Careil avait subi un véritable acharnement, rendue notamment responsable des dysfonctionnements au sein de son école et des relations tendues avec la directrice. La consultation des dossiers avait pu permettre d'identifier le fait que l'administration s'est procurée des pièces de façon illégale, issue de la communication de notre camarade passée par sa boîte mail personnelle et non professionnelle.

Cette manière de procéder, à savoir rendre les syndicalistes responsables des dysfonctionnements sur le lieu de travail, alors qu'il·elles ne font que dénoncer la dégradation des conditions de travail et le manque de moyens, a été le mode opératoire de l'administration dans plusieurs autres affaires

## Fédération SUD Éducation

② 31 rue de la Grange aux Belles, 75010 Paris

**©** 01 58 39 30 12

● fede@sudeducation.org ⊕www.sudeducation.org

**(79000** 

de répression : au collège République de Bobigny, au lycée Jolliot-Curie de Nanterre (pour l'affaire Kai Terada), à l'école Pasteur de Saint-Denis.

La mutation dans l'intérêt du service, dans l'ensemble de ces situations, parmi d'autres, est un détournement de procédure masquant ce dont il s'agit réellement : de la répression anti-syndicale.

Jeudi 9 mars, le recours au fond déposé par Hélène Careil est examiné par le tribunal administratif de Montreuil. Un rassemblement est organisé à cette occasion. Ce sera l'occasion de rappeler notre ferme opposition à la répression anti-syndicale, et en particulier à ces mutations "dans l'intérêt du service", qui ne sont en réalité que dans l'intérêt de la hiérarchie, qui veut à tous prix faire taire les voix qui s'élèvent contre sa politique!

Pour SUD éducation, c'est un moment incontournable de cette semaine de mobilisation : nous appelons tou·tes les collègues mobilisé·es cette semaine par la grève à profiter de ce temps pour venir participer au rassemblement devant le tribunal administratif.

SUD éducation appelle l'ensemble des personnels à participer au rassemblement organisé le jeudi 9 mars à 11h30 devant le tribunal administratif de Montreuil, 7 rue Catherine Puig, métro Robespierre.